



**DELEGATIONS  
CONSENTIES AU  
MAIRE :  
COMPTE RENDU  
AU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/40

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juin 2017

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, BERARD Guy, PINATEL François, VIN Daniel ;

**ABSENTS** : COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), GIRAUD Roger (pouvoir à Daniel VIN), GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), MIALON Delphine ;

*Secrétaire de séance* : Monsieur VIN Daniel

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

*Décision du 12 juin 2017* : acceptation du devis de l'entreprise NATHAN pour la fourniture de matériel et de meubles pour l'école maternelle. Montant du devis : 1 298,70 € TTC.

*Décision du 16 juin 2017* : acceptation du devis de l'entreprise GIRAUD MOTOCULTURE pour la fourniture d'un désherbeur thermique de marque RIPAGREEN. Montant du devis : 2 748 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

